



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

## Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-POS-023

Déposé le : 21 novembre 2017

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 118 et 119 LGC** Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.** Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

### Titre du postulat

Réveillons et... recyclons la Belle au bois dormante !

### Texte déposé

Dans notre quotidien, les termes de « transition numérique », « digitalisation » ou autre « numérisation » occupent une place prépondérante, voire omniprésente. Le programme de législature 2017-22 du Conseil d'Etat ne fait pas exception à la règle, lui qui consacre, dès son introduction, une place prépondérante à la « transition numérique »<sup>1</sup> qu'elle concerne la compétitivité économique, la formation, l'innovation, l'agriculture, la culture ou encore l'administration. Que cet état de faits soit, en soi, à déplorer ou à saluer n'est pas le sujet du présent postulat.

En effet, le propos est ici plutôt de prendre acte de cette tendance apparemment inéluctable des sociétés contemporaines à transférer de plus en plus d'informations vers des supports « immatériels » pour se préoccuper justement des résidus très matériels de ces transferts, en d'autres termes du recyclage et de la revalorisation du matériel informatique une fois qu'il a passé à l'état d'obsolescence.

A ce titre, il est révélateur par exemple que dans le *Plan directeur cantonal des systèmes d'information 2013-18*<sup>2</sup> les termes de « recyclage » ou de « revalorisation » du matériel informatique n'apparaissent pas une seule fois. Il n'en va de même dans les *Orientations stratégiques du CE en matière de SI*<sup>3</sup> et de ses cinq axes principaux dont aucun ne fait mention de la problématique con-

<sup>1</sup> Conseil d'Etat vaudois, *Programme de législature du Conseil d'Etat 2017-2022*, Lausanne, BIC, 2017. Introduction, p. 9, puis chapitres 1.2, p. 13, 1.3, p. 17, 2.3, p. 29, 2.7, p. 32, 2.9, p. 34 et 3.4, p. 40.

<sup>2</sup> DIRH, *Plan directeur cantonal des systèmes d'information 2013-2018*, DSI, Renens, 2013.

<sup>3</sup> <https://www.vd.ch/autorites/departements/dirh/systemes-dinformation/orientations-strategiques-du-ce-en-matiere-de-si/>, dernière consultation le 12.11.17.

cernant les appareils arrivés en fin de vie. Dans la documentation plus récente, il est bien question de « sécurité » ou de « protection »<sup>4</sup>, mais encore une fois aucune mention de recyclage ou de revalorisation des déchets résultant de l'usage accru de matériel informatique. Quant aux services de l'Etat chargés de veiller à la durabilité de sa politique, comme l'*Unité de développement durable* (UDD), ils n'intègrent visiblement pas non plus des éléments spécifiques liés au recyclage<sup>5</sup>.

Or, en dépit de toute la virtualité attribuée et réelle des outils informatiques, force est de constater que leur matérialité demeure et qu'elle ne disparaît pas par la seule volonté des acteurs au service de l'Etat (voir images). Selon nos chiffres, l'administration cantonale vaudoise (ACV) dispose actuellement d'un peu plus de 13'000 postes de travail informatiques. A ce premier chiffre s'ajoute plus de 16'000 postes à usage pédagogique de la DGEO, dans les différentes écoles du canton, auxquels viennent se joindre les appareils de l'enseignement post-obligatoire, des Hautes écoles spécialisées et de l'université. Ce nombre de plus de 30'000 machines donne une bonne mesure de l'ampleur des dimensions dans lesquelles s'inscrit la responsabilité environnementale du canton en matière de recyclage ou de revalorisation.

De surcroît, à l'heure où la rentrée politique et scolaire ont, à différents titres, été placées sous le signe de la « transition numérique » que par conséquent les outils informatiques ne cesseront de gagner en importance dans l'ensemble de l'ACV et du cursus de formations des jeunes et moins jeunes Vaudois-es, le problème lié au recyclage du matériel informatique va prendre au cours des années à venir de plus en plus d'importance.

En effet, le renforcement de l'utilisation d'outils informatiques va inmanquablement entraîner un accroissement du parc des machines susceptibles de finir leur cycle de fonctionnement. Qu'advient-il des appareils en bout de course ? Seront-ils simplement stockés dans les différents abris de PC non-prévus à cet effet ? Finiront-ils dans les déchetteries communales non équipées ? S'en débarrassera-t-on en les fourguant à quelque ONG en contact avec des pays dits en « voie de développement » ? Etc. Toutes ces questions et les réponses qui leur seront données nécessitent une attention particulière si l'informatisation de la société vaudoise doit non seulement être abordée en amont du processus de la digitalisation, mais également en aval au moment où les supports très matériels de tant d'immatérialité arrivent en bout de course.

Au vu de ce qui précède, le postulat souhaite voir le Conseil d'Etat entrer en matière sur les points suivants :

- établir un bilan des mesures de recyclage/revalorisation entreprises jusqu'à aujourd'hui dans l'ACV, en général, les écoles, en particulier,
- tirer les conclusions utiles au sujet des réussites et/ou des échecs de ces mesures et envisager des adaptations desdites mesures,
- sensibiliser les employé-e-s de l'ACV, les enseignant-e-s et les élèves aux problèmes du recyclage des outils informatiques en prenant, par exemple, soin de démonter les anciennes machines pour y récupérer des composantes réutilisables,
- valoriser les composantes de ce matériel en vue de réduire des approvisionnements qui posent souvent des problèmes éthiques et sociaux,
- prévoir au sein des différents services de l'ACV et des écoles, des activités sur le modèle des « Ateliers » de l'Unité de réhabilitation du CHUV<sup>6</sup>,
- définir le suivi des filières de recyclage, afin d'éviter le simple débarras de matériel dont certaines composantes peuvent entraîner des risques, notamment pour la santé ou l'environnement,
- s'adjoindre les compétences d'organisations ou de sociétés (associations à but non-lucratif, ONG, UNIL, EPFL, HEIG-VD, etc.) à même de pouvoir garantir un recyclage respectant les normes sociales et environnementales.

Par avance, nous remercions le Conseil d'Etat des réponses qu'il donnera aux différents points mis en avant par le présent postulat.

Commentaire(s)

<sup>4</sup> Conseil d'Etat, *op. cit.*, chapitre 3.4, p. 40.

<sup>5</sup> <https://www.vd.ch/themes/environnement/developpement-durable/prestations-de-ludd-en-direction-des-services-de-lacv/>, dernière consultation le 12.11.17.

<sup>6</sup> <http://ateliers-rehab.ch/ateliers/atelier-maintenance-informatique/>, dernière consultation le 12.11.17.

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures



(b) renvoi à une commission sans 20 signatures



(c) prise en considération immédiate



Nom et prénom de l'auteur :

Stürner Felix

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

cf. feuille annexe

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**

## Liste des députés signataires – état au 1<sup>er</sup> juillet 2017

Aminian Taraneh

Cherubini Alberto

Durussel José

Aschwanden Sergej

Chevalley Christine

Epars Olivier

Attinger Doepper Claire

Chevalley Jean-Bernard

Evéquoze Séverine

Baehler Bech Anne

Chevalley Jean-Rémy

Favrod Pierre Alain

Balet Stéphane

Chollet Jean-Luc

Ferrari Yves

Baux Céline

Christen Jérôme

Freymond Isabelle

Berthoud Alexandre

Christin Dominique-Ella

Freymond Sylvain

Betschart Anne-Sophie

Clerc Aurélien

Freymond Cantone Fabienne

Bettschart-Narbel Florence

Cornamusaz Philippe

Fuchs Circé

Bezençon Jean-Luc

Courdesse Régis

Gander Hugues

Blanc Mathieu

Creteigny Laurence

Gaudard Guy

Bolay Guy-Philippe

Croci Torti Nicolas

Gay Maurice

Botteron Anne-Laure

Crottaz Brigitte

Genton Jean-Marc

Bouverat Arnaud

Deillon Fabien

Germain Philippe

Bovay Alain

Démétriades Alexandre

Gfeller Olivier

Buclin Hadrien

Desarzens Eliane

Glardon Jean-Claude

Buffat Marc-Olivier

Dessemontet Pierre

Glauser Nicolas

Butera Sonya

Devaud Grégory

Glauser Krug Sabine

Byrne Garelli Josephine

Develey Daniel

Gross Florence

Cachin Jean-François

Dolivo Jean-Michel

Guignard Pierre

Cardinaux François

Donzé Manuel

Induni Valérie

Carrard Jean-Daniel

Dubois Carole

Jaccard Nathalie

Carvalho Carine

Dubois Thierry

Jaccoud Jessica

Chapuisat Jean-François

Ducommun Philippe

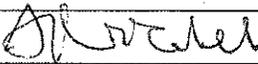
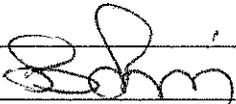
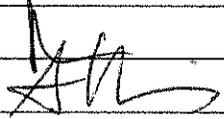
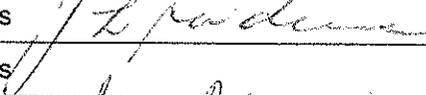
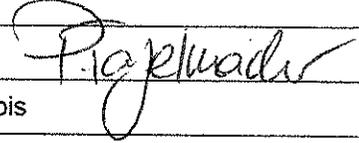
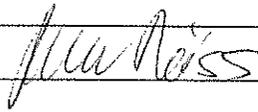
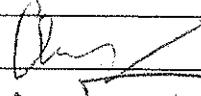
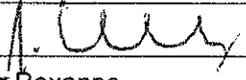
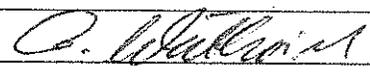
Jaques Vincent

Cherbuin Amélie

Dupontet Aline

Jaquier Rémy

## Liste des députés signataires – état au 1<sup>er</sup> juillet 2017

Jobin Philippe	Neumann Sarah	Ruch Daniel
Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc 	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schelker Carole
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwab Claude 
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Simonin Patrick
Lohri Didier 	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Pointet François 	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Probst Delphine 	Suter Nicolas
Marion Axel 	Radice Jean-Louis 	Tafelmacher Pauline 
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude 	Räss Etienne 	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Trollet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezso Stéphane	van Singer Christian 
Melly Serge 	Richard Claire 	Venizelos Vassilis 
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Laurent 	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuilleumier Marc
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam 	Wüthrich Andreas 
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Zünd Georges
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zwahlen Pierre 